

DÉCLARATION FISCALE D'ACCOMPAGNEMENT DE DÉCHETS ET RÉSIDUS D'HYDROCARBURES

Articles 265, 265 C et 265 bis du code des douanes

Toute mention requise doit être dûment complétée ; l'omission de données invalide la présente déclaration

DFA n°

A. PRODUCTEUR
1) LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES GENERATEURS DES DÉCHETS ET RÉSIDUS D'HYDROCARBURES
 JE SOUSSIGNÉ,

DÉNOMINATION/RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

 Producteur des déchets ou résidus d'hydrocarbures désignés ci-après, atteste que les *produits énergétiques générateurs de ces déchets ou résidus* :

- ont acquitté la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) au taux du(1)
- ont bénéficié d'un régime d'exonération ou d'exemption (produit d'avitaillement des bateaux et aéronefs, produit énergétique utilisé autrement que comme carburant ou combustible, double usage, production d'électricité, fabrication de produits minéraux non métalliques).
- étaient placés sous régime suspensif (entrepôt fiscal de stockage ou usine exercée).

2) LES DÉCHETS ET RÉSIDUS D'HYDROCARBURES

Quantité / unité :(indiquer Kg ou T)

Désignation (2)

Destination : type d'installation (3) :adresse :

Utilisation prévue pour ces déchets et résidus d'hydrocarbures :

A titre exceptionnel, en cas d'utilisation non maîtrisée par le producteur (à l'exclusion d'une vente de ces produits avec usage combustible) cette rubrique est complétée par le destinataire

Fait à , le

Signature obligatoire :

(1) Indiquer la nature du produit énergétique : par ex. supercarburant, gazole, fioul domestique, fioul lourd ainsi que le taux de taxe appliqué aux produits génératrices

(2) Indiquer la position tarifaire ou, à défaut, s'il s'agit d'un résidu (huile de pyrolyse, slurries) ou d'un déchet d'hydrocarbures ;

(3) Indiquer précisément : l'établissement sous douane, l'installation d'élimination ou de destruction

B. COLLECTEUR – TRANSPORTEUR

Déchets ou résidus collectés le

A (lieu)

Signature et cachet obligatoires :

C. CONTRÔLE

- Négatif
 Positif

Remarques :

D. DESTINATAIRE

JE SOUSSIGNÉ,

DÉNOMINATION / RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

déclare :

avoir reçu les produits désignés ci-dessus dans un établissement sous douane (usine exercée de raffinage ou de valorisation de déchets et résidus d'hydrocarbures, entrepôt fiscal de stockage).

avoir détruit les produits désignés ci-dessus dans une installation d'élimination de déchets dangereux classée à la rubrique 2770 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (4).

avoir détruit les produits susmentionnés par enfouissement.

avoir utilisé les produits susmentionnés comme combustibles (usage taxable) dans une installation d'élimination de déchets dangereux classée à la rubrique 2770 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

avoir expédié ou exporté les produits en vue de

Fait à , le

Signature et cachet obligatoires :

(4) Le retour de l'exemplaire n° 3 au producteur, dûment complété à cette rubrique, vaut certificat de destruction.

EXEMPLAIRE N° 1/6 2/6 3/6 4/6 5/6 6/6

Entourer le numéro de l'exemplaire concerné